



## PROCES VERBAL DU BUREAU DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à douze heures, le Bureau régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Labessière Candeil sous la Présidence de Monsieur Daniel VIAELLE.

**Etaient présents avec voix délibératives :** M. Daniel VIAELLE, Mme Evelyne ROUANET, M. Marc CURETTI, M. David CUCULLIERES, M. Jean-Claude CLERGUE, M. Francis CESCATO, M. André FABRE, Mme Monique CORBIERE FAUVEL, M. Francis MONSARRAT, M. Gilbert VERNHES, M. Gérard CAUQUIL, M. Blaise AZNAR.

**Etaient présents sans voix délibératives :** M. Michel VIDAL, M. John DODDS, M. Bernard RAYNAL, M. Jacques THOUROUDE.

**Excusés :** M. Jean-Marc SALEINE, M. Michel PETIT.

M. Francis CESCATO a été désigné secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

**Délibération n° DB 2023.26-** Vente de biens par courtage aux enchères sur Internet

**Délibération n° DB 2023.27-** Marché public de transport ou de transport et traitement de déchets végétaux, de carton, de bois, de tout-venant issus des déchèteries du secteur Est (n°23.064)

**Délibération n° DB 2023.28 -** Marché public d'entretien et réparation des camions et remorques (n°23.076)

---

### **Approbation du PV – Signatures**

Le procès-verbal du bureau du 17 avril 2023 a été communiqué à l'ensemble des membres du Bureau. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

### **Délibération n° DB 2023.26- Vente de biens par courtage aux enchères sur Internet**

Rapporteur M. Marc CURETTI, Vice-Président en charge de l'administration générale et des relations extérieures

M. Curetti informe les membres du Bureau que Trifyl a mis en vente différents engins et équipements ne satisfaisant plus aux besoins du Syndicat. Les adjudications ont été réalisées via le site Agorastore, plateforme de courtage par Internet, et ont permis d'obtenir les offres suivantes :

- un chariot télescopique de marque Manitou, modèle MLT 735, mis en service en 2007, hors état de fonctionnement, a été vendu au prix de 12 480€ TTC.
- un chariot télescopique de marque Manitou, modèle MLT 742, mis en service en 2009, hors état de fonctionnement, a été vendu au prix de 19 590€ TTC.
- un camion polybenne de marque DAF avec un bras Guïma, mis en service en 2004, hors état de fonctionnement, a été vendu au prix de 15 000€ TTC.

Ces engins ont été remplacés par des engins plus performants et plus polyvalents dans le cadre du renouvellement de parc.

M. Curetti précise qu'en raison de la suppression de la station de biométhane carburant sur le Pôle des ENR et au regard des difficultés d'approvisionnement en gaz, le chariot élévateur au gaz GNV de marque Fenwick de l'atelier mécanique, mis en service en 2016, a été vendu au prix de 16 538€ TTC. Enfin, la presse à balles de marque COMDEC de l'ancien centre de tri de Blaye les Mines a été vendue au Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) au prix de 12 000€ TTC.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau décide :*

**Article 1 :** d'approuver la réforme et la vente des engins cités ci-dessous aux prix suivants :

Biens	Prix TTC de l'enchère
Chariot télescopique Manitou MLT 735	12 480,00 €
Chariot télescopique Manitou MLT 742	19 590,00 €
Camion polybenne DAF avec bras Guima - 2004	15 000,00 €
Chariot élévateur gaz Fenwick	16 538,00 €
Presse à balles COMDEC	12 000,00 €

**Article 2 :** d'autoriser le Président à procéder aux ventes des biens réformés et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** d'inscrire les recettes correspondantes aux produits des ventes au chapitre 77.

**Délibération n° DB 2023.27- Marché public de transport ou de transport et traitement de déchets végétaux, de carton, de bois, de tout-venant issus des déchèteries du secteur Est (n°23.064)**

Rapporteur M. David CUCULLIERES, Vice-Président en charge des infrastructures et de la logistique de production

M. Cucullières informe les membres du Bureau que Trifyl a lancé, le 5 avril 2023, une consultation afin de sélectionner les opérateurs chargés, pour le secteur Est de Trifyl, du transport et pour certaines déchèteries du transport et du traitement des déchets collectés par le syndicat.

Pour information les prestations réalisées sur les années précédentes se présentent de la manière suivante (montant en € HT) :

Désignation	2020	2021	2022
lot 1 : Transport de tout-venant, de déchets végétaux, de cartons issus des déchèteries d'Anglès et de la Salvetat sur Agout	31 300,00	29 000,00	20 000,00
lot 2 : Transport de tout-venant, de déchets végétaux, de cartons issus des déchèteries d'Olargues et de Saint Pons de Thomières	89 300,00	109 000,00	85 600,00
lot 3 : Transport et traitement de tout-venant, de déchets végétaux, de Bois B, de cartons issus des déchèteries d'Aigues Vives et de Campredon (montant intégrant la TGAP).	76 000,00	105 500,00	86 800

Les prestations, prévues sur une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, sont réparties comme suit :

- lot 1 : transport des déchets issus des déchèteries d'Anglès et de la Salvetat sur Agoût pour un montant maximum de 120 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- lot 2 : transport des déchets issus des déchèteries d'Olargues et de Saint Pons de Thomières pour un montant maximum de 380 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- lot 3 : transport et traitement des déchets issus des déchèteries d'Aigues Vives et de Campredon pour un montant maximum de 450 000 € HT (et TGAP comprise) sur la durée totale du marché.

4 opérateurs ont soumissionné, à savoir les sociétés :

- MAUFFREY OCCITANIE (pour le lot 1) ;
- SUEZ RV MEDITERRANEE (pour le lot 3) ;
- VEOLIA PROPLETE MIDI-PYRENEES (pour le lot 2)
- TARN ENVIRONNEMENT (pour les lots 1 et 2).

Réunie le 12 juin 2023, la Commission d'appel d'offres a attribué les lots de la façon suivante :

- **Attribution du Lot 1** portant sur le transport de tout-venant, de déchets végétaux, de cartons issus des déchèteries d'Anglès et de la Salvetat sur Agout **avec la société TARN ENVIRONNEMENT**, qui s'exécutera par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement transportées dans la limite de 120 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- **Attribution du Lot 2** portant sur le transport de tout-venant, de déchets végétaux, de cartons issus des déchèteries d'Olargues et de Saint Pons de Thomières **avec la société TARN ENVIRONNEMENT**, qui s'exécutera par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement transportées dans la limite de 380 000 € HT sur la durée totale du marché ;
- **Attribution du Lot 3** portant sur le transport et le traitement de tout-venant, de déchets végétaux, de Bois B, de cartons issus des déchèteries d'Aigues Vives et de Campredon **avec la société SUEZ RV MEDITERRANEE**, qui s'exécutera par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement exécutées dans la limite de 450 000 € HT (et TGAP comprise) sur la durée totale du marché ;

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau décide :*

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer le marché n° 23.064.01 portant sur le transport de tout-venant, de déchets végétaux, de cartons issus des déchèteries d'Anglès et de la Salvetat sur Agout avec la société TARN ENVIRONNEMENT, qui s'exécutera par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement transportées dans la limite de 120 000 € HT sur la durée totale du marché ;

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer le marché n° 23.064.02 portant sur le transport de tout-venant, de déchets végétaux, de cartons issus des déchèteries d'Olargues et de Saint Pons de Thomières avec la société TARN ENVIRONNEMENT, qui s'exécutera par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement transportées dans la limite de 380 000 € HT sur la durée totale du marché ;

**Article 3** : d'autoriser le Président à signer le marché n° 23.064.03 portant sur le transport et le traitement de tout-venant, de déchets végétaux, de Bois B, de cartons issus des déchèteries d'Aigues Vives et de Campredon avec la société SUEZ RV MEDITERRANEE, qui s'exécutera par application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités réellement exécutées dans la limite de 450 000 € HT (et TGAP comprise) sur la durée totale du marché ;

**Article 4** : d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution des marchés et leurs modifications éventuelles, dans le respect des règles de la commande publique.

**Délibération n° DB 2023.28 - Marché public d'entretien et réparation des camions et remorques (n°23.076)**

Rapporteur M. David CUCULLIERES, Vice-Président en charge des infrastructures et de la logistique de production

M. Cucullières informe les membres du Bureau que le précédent marché arrivant à échéance, Trifyl a lancé, le 21 avril 2023, un appel d'offres ouvert pour l'entretien, la réparation et la fourniture des pièces détachées pour les camions polybenne, les tracteurs routiers, les remorques et les semi-remorques de l'ensemble du parc de Trifyl.

Le marché, prévu pour une durée d'un an reconductible 2 fois à compter de sa notification, est décomposé comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant maximum annuel des commandes en € HT</b>
23.076.01	Entretien et réparation des camions polybenne, grues et tracteurs routiers de marque RENAULT	143 000
23.076.02	Entretien et réparation des camions polybenne de marque DAF	10 000
23.076.03	Entretien et réparation des tracteurs routiers de marque IVECO	43 000
23.076.04	Entretien et réparation des remorques porte caisson	30 000
23.076.05	Entretien et réparation des semi-remorques FMA	55 000
23.076.06	Entretien et réparation des camions polybenne de marque MAN	32 000
23.076.07	Entretien et réparation des camions polybenne de marque MERCEDES-BENZ	20 000
<b>Total : montant maximum annuel des commandes en € HT</b>		<b>333 000</b>

A titre indicatif, les commandes passées sur ces différents lots pendant les deux derniers exercices sont les suivantes :

<b>Désignation</b>	<b>2021 (en € HT)</b>	<b>2022 (en € HT)</b>
Lot 1 - Entretien et réparation des camions polybenne, grues et tracteurs routiers de marque RENAULT	105 536	166 254
Lot 2 - Entretien et réparation des camions polybenne de marque DAF	2 809	2 699
Lot 3 - Entretien et réparation des tracteurs routiers de marque IVECO	31 077	11 206
Lot 4 - Entretien et réparation des remorques porte caisson	16 639	18 427
Lot 5 - Entretien et réparation des semi-remorques FMA	19 892	37 331
Lot 6 - Entretien et réparation des camions polybenne de marque MAN	5 981	7 789

Désignation	2021 (en € HT)	2022 (en € HT)
Lot 7 - Entretien et réparation des camions polybenne de marque MERCEDES-BENZ	4 199	4 898
<b>Total</b>	<b>186 133</b>	<b>248 604</b>

Deux soumissionnaires, les sociétés BARRIAC VI 81 (MECALOUR) et HAMMECHER TOULOUSE VI, ont déposé des plis avant la date limite de réception des offres fixée au 25 mai dernier pour les lots suivants :

Candidat	Lots
BARRIAC VI 81	Lot n°1 : Entretien et réparation des camions polybenne, grues et tracteurs routiers de marque RENAULT Lot n°2 : Entretien et réparation des camions polybenne de marque DAF Lot n°4 : Entretien et réparation des remorques porte caisson Lot n°5 : Entretien et réparation des semi-remorques FMA
HAMECHER TOULOUSE V.I.	Lot n°7 : Entretien et réparation des camions polybenne de marque MERCEDES-BENZ

Aucun pli n'a été déposé pour les lots n°3 « Entretien et réparation des tracteurs routiers de marque IVECO », et n°6 « Entretien et réparation des camions polybenne de marque MAN ». Ces lots infructueux feront l'objet d'une relance selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Réunie le 12 juin 2023, la Commission d'appel d'offres a attribué les lots de la façon suivante :

- **Attribution du Lot 1** portant sur "l'entretien et la réparation des camions polybenne, grues et tracteurs routiers de marque RENAULT" **avec la société BARRIAC VI 81** ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 143 000 € HT ;
- **Attribution du Lot 2** portant sur "l'entretien et la réparation des camions polybenne de marque DAF" **avec la société BARRIAC VI 81** ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 10 000 € HT ;
- **Attribution du Lot 4** portant sur "l'entretien et la réparation des remorques porte caisson" **avec la société BARRIAC VI 81** ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 30 000 € HT ;
- **Attribution du Lot 5** portant sur "l'entretien et la réparation des semi-remorques FMA" **avec la société BARRIAC VI 81** ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 55 000 € HT ;
- **Attribution du Lot 7** portant sur "l'entretien et la réparation des camions polybenne de marque MERCEDES-BENZ" **avec la société HAMECHER TOULOUSE V.I.** ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 20 000 € HT ;

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau décide :*

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le marché n°23.076.01 portant sur "l'entretien et la réparation des camions polybenne, grues et tracteurs routiers de marque RENAULT" avec la société BARRIAC VI 81 ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 143 000 € HT ;

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer le marché n°23.076.02 portant sur "l'entretien et la réparation des camions polybenne de marque DAF" avec la société BARRIAC VI 81 ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 10 000 € HT ;

**Article 3 :** d'autoriser le Président à signer le marché n°23.076.04 portant sur "l'entretien et la réparation des remorques porte caisson" avec la société BARRIAC VI 81 ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 30 000 € HT ;

**Article 4 :** d'autoriser le Président à signer le marché n°23.076.05 portant sur "l'entretien et la réparation des semi-remorques FMA" avec la société BARRIAC VI 81 ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 55 000 € HT ;

**Article 5 :** d'autoriser le Président à signer le marché n°23.076.07 portant sur "l'entretien et la réparation des camions polybenne de marque MERCEDES-BENZ" avec la société HAMECHER TOULOUSE V.I. ; l'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de marchés subséquents au fur et à mesure des besoins et dans le respect d'un montant maximum annuel de 20 000 € HT ;

**Article 6 :** d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à l'exécution des marchés et leurs modifications éventuelles, dans le respect des règles de la commande publique ;

**Article 7 :** prend acte de la mise en œuvre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour les lots n°3 « Entretien et réparation des tracteurs routiers de marque IVECO », et n°6 « Entretien et réparation des camions polybenne de marque MAN ».

## **Questions Diverses**

### **A)- Dénomination des unités industrielles**

Mme Verdier informe les membres du Bureau qu'après un long travail de réflexion mené en plusieurs étapes, il est ressorti plusieurs propositions de noms. Le Conseil d'Appui à la Gouvernance réuni le 5 juin a proposé de retenir les noms suivants :

- ISATIS pour l'UTVD
- BLAYA pour le centre de tri de Blaye
- BRUGERIA pour le centre de tri de Labruguière

Mme Verdier précise que le choix s'est porté sur des noms d'origine Occitane.

Avant d'être définitivement validés, le service des Affaires Juridiques doit vérifier que ces noms soient libres de droits et va devoir ensuite enclencher la procédure de protection juridique.

Cette démarche doit être faite rapidement, car l'inauguration du centre de tri de Labruguière a lieu le 10 juillet et il est important qu'il ait un nom avant l'inauguration.

### **B)- Développement de la valorisation «énergétique» : point à date, comité d'engagement**

M. Roussel rappelle aux membres du Bureau qu'il est capital d'avancer sur le développement de la valorisation énergétique. Il rappelle brièvement le contexte et les projets en cours en ce moment à Trifyl.

**B)- Développement de la valorisation «énergétique » : point à date, comité d'engagement**

M. Roussel rappelle aux membres du Bureau qu'il est capital d'avancer sur le développement de la valorisation énergétique. Il rappelle brièvement le contexte et les projets en cours en ce moment à Trifyl.

Il informe les membres du Bureau qu'une étude sur le potentiel de Trifyl et sur son réseau d'équipements va bientôt être lancée. Cette étude a pour but de recenser ce qu'il est possible de faire sur les installations de Trifyl et notamment en matière de panneaux photovoltaïque.

M. Roussel propose de réunir le Comité d'Engagement, créé par une délibération du 12 décembre 2022, début juillet, pour pouvoir procéder dans un premier temps à son installation. Il précise qu'à l'exception de la CACM, toutes les collectivités ont désigné leur élu référent pour siéger au sein de ce Comité.

Une seconde réunion sera programmée en septembre pour commencer à travailler rapidement sur les projets urgents.

**c) Informations diverses**

Le Président informe les membres du Bureau que la Société Ar-Val, titulaire du marché du process du centre de tri de Blaye les Mines, vient d'être mise en redressement judiciaire. Une réunion s'est tenue dans la matinée avec cette entreprise, qui a confirmé son intention de poursuivre l'exécution du marché. Ils ont cependant fait certaines demandes à Trifyl (avance de trésorerie, paiement direct aux sous-traitants, avenant à leur marché par rapport à l'augmentation des prix...), qui vont être étudiées par les services. Il est précisé qu'au niveau du planning de réalisation des travaux, il risque d'y avoir décalage à évaluer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Le secrétaire de séance,  
Francis CESCATO.

Le Président de Trifyl  
Daniel VIALELLE.

